

Plan stratégique

2022-2025

COPIBE ©

**« Je soutiens les créatrices et
créateurs du Québec par la
gestion collective de leurs droits »**

Rassembler toutes les forces de Copibec au service de sa mission

Le modèle de la gestion collective de Copibec continue de faire ses preuves. Tandis que la mise à jour de la *Loi sur le droit d'auteur* de 2012 a ouvert la voie, au Canada anglais, à une forte érosion des droits de reproduction versés par le milieu de l'enseignement à tous les niveaux d'enseignement, la situation s'avère moins dramatique au Québec, grâce au soutien unanime de l'Assemblée nationale et à un respect consensuel de la valeur du travail de création.

En 2021-2022, Copibec a distribué plus de 13 millions de dollars aux titulaires de droits, pour un total cumulatif d'environ 230 millions de dollars depuis 1998. Le Québec fait véritablement figure de société distincte.

Copibec évolue dans un environnement complexe avec lequel il lui faut composer : changements législatifs, évolutions des technologies et des usages, ressources budgétaires des ministères et des établissements d'enseignement supérieur qui représentent l'essentiel de ses revenus. Pour demeurer pertinente et maintenir le haut niveau d'engagement de toutes les actrices et tous les acteurs de l'écosystème, Copibec doit résolument poursuivre la mise à jour de ses outils et méthodes en faisant preuve de proactivité.

La nomination récente d'un nouveau directeur général à la tête de l'équipe de Copibec et l'annonce par le gouvernement fédéral de son engagement renouvelé à compléter la révision de la *Loi sur le droit d'auteur* sont des conditions favorables sur lesquelles elle pourra compter. Ses services demeurent appréciés, aussi bien par ses membres – écrivaines, écrivains, journalistes pigistes, illustratrices, illustrateurs, artistes en arts visuels et maisons d'édition – que par les personnes faisant la reproduction d'extraits significatifs de textes et d'illustrations dans les milieux scolaire, municipal, gouvernemental et des affaires : membres des corps étudiant et enseignant, chercheuses, chercheurs, analystes, administratrices et administrateurs. Cette base solide lui sert d'assise pour se moderniser, au profit de la création québécoise et de sa découvrabilité.

Ce plan stratégique vise un dessein collectif

Il est à la fois processus et résultat d'un alignement des parties prenantes qui auront solidairement la responsabilité de le réaliser. Il fait la synthèse des propositions formulées par le personnel, les associations membres, les sociétés de gestion étrangères consultées, les ayants droit, les utilisatrices et utilisateurs. Leur engagement est remarquable. Leur détermination à se mettre en mode solution l'est encore plus. Nous les en remercions vivement.

Mission

La société de gestion collective des droits de reproduction Copibec est née en 1997 de la volonté commune de l'Union des écrivaines et écrivains du Québec (UNEQ) et de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) d'unir leurs efforts afin d'obtenir une rémunération équitable pour la reproduction d'extraits des publications dont ils et elles sont les créateurs et créatrices. Le modèle d'un guichet unique s'est imposé comme étant le plus efficace pour tous, ayants droit, utilisatrices et utilisateurs.

Copibec se définit comme une entreprise d'économie sociale à but non lucratif au service des créateurs et créatrices de contenu visuel et écrit

Cette communauté est forte de plus de 30 000 autrices et auteurs et de plus de 1 300 maisons d'édition. Outre l'UNEQ et l'ANEL, Copibec compte aujourd'hui parmi ses membres les associations de journalistes indépendants et indépendantes, d'illustrateurs et illustratrices, d'artistes en arts visuels, d'éditeurs et d'éditrices de périodiques culturels, des quotidiens du Québec et des hebdomadaires du Québec.

Sa mission :

- a) Représenter les membres aux fins de la gestion collective de leurs droits de reproduction;
- b) Assurer le contrôle de l'utilisation des œuvres protégées par la *Loi sur le droit d'auteur* et défendre les intérêts des membres en ce qui a trait à la reproduction de leurs œuvres;
- c) Faire reconnaître et respecter la propriété intellectuelle des membres.

Copibec est au cœur d'un écosystème destiné à faciliter la perception et la redistribution de tarifs équitables pour la reproduction des œuvres protégées par le droit d'auteur sous respect de certaines modalités d'utilisation. Copibec offre un accès simple et légal à un répertoire comptant plus d'un demi-million de titres publiés au Québec, au Canada et dans quelque trente pays grâce à des ententes bilatérales avec les sociétés de gestion étrangères. De ce répertoire, près de 200 000 titres sont québécois. En 2020-2021, Copibec a traité pas moins de 132 500 déclarations de reproduction.

Si le modèle de gestion collective de Copibec est demeuré solide au cours des 25 dernières années, c'est qu'il a pu compter sur l'engagement de toutes les parties prenantes et en particulier sur celui des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, qui représentent près de 70% de ses contributeurs et contributrices. Il s'agit d'une force collective que ce plan stratégique 2022-2025 vise à consolider.

Convictions et prérequis

Le droit d'auteur est une source de rémunération essentielle. Ce plan stratégique 2022-2025 est l'occasion de renforcer le modèle de gestion collective dont la nécessité s'impose plus que jamais avec la multiplication des plateformes et la diversification des usages. Le plan repose sur quelques convictions fortes :

La gestion collective des droits est le modèle promu par les associations membres de Copibec, pour sa simplicité et son efficacité éprouvée;

Copibec est une organisation au service de ses ayants droit qui évolue dans son écosystème comme un partenaire fiable et crédible;

Une conception négociée et partagée de la notion d'utilisation équitable qui respecte le principe de la rémunération des ayants droit doit servir de cadre à l'accès aux œuvres à des fins pédagogiques;

La qualité des services de Copibec repose sur l'engagement et l'expertise de son équipe de professionnels et professionnelles.

Énoncé de vision

En 2025, Copibec sera une société de gestion collective :

dont l'équipe est renforcée et en pleine maîtrise des évolutions dans le domaine du droit d'auteur;

reconnue par ses membres et partenaires comme un service essentiel et une référence;

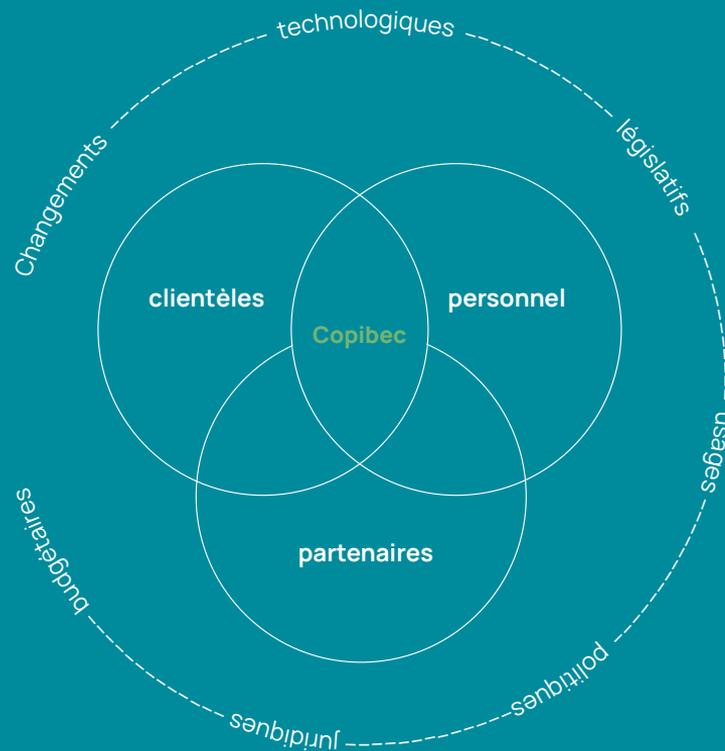
ayant augmenté la valeur des droits de reproduction perçus et redistribués;

ayant amélioré l'accessibilité à ses services, qui sont mieux compris par la communauté;

atteignant un nombre croissant d'utilisateurs et d'utilisatrices dans les milieux scolaire, municipal, gouvernemental et des affaires.

Les trois axes du plan stratégique 2022-2025

Les trois axes du plan stratégique se renforcent mutuellement : l'axe 1 vise à consolider la relation avec les clientèles, l'axe 2 valorise son capital humain, et l'axe 3 cherche à développer les relations avec ses partenaires. Dans tous les cas, le plan stratégique propose de faire preuve de proactivité et de célérité pour tirer avantage de la transformation des modes d'accès et de découvrabilité des œuvres québécoises à l'ère numérique. Copibec entend agir avec fermeté pour faire échec au risque de fragilisation qui affaiblirait l'ensemble de l'écosystème.



Axe 1 - Revitaliser l'expérience utilisateur

Ne pas offrir une expérience optimale à un utilisateur ou une utilisatrice équivaldrait en pratique à les inviter à utiliser d'autres plateformes qui ne contribuent pas nécessairement à la découvrabilité des contenus québécois et à la juste rémunération des créateurs et créatrices. Il faut viser à ce que l'expérience utilisateur soit positive, valorisante et efficace, comparable à ce qui se fait de mieux dans l'univers numérique. Le but poursuivi est à la fois de maintenir l'engagement des clientèles qui utilisent actuellement nos services, mais aussi d'en joindre de nouvelles, issues du numérique, habituées aux transactions en ligne qui ne demandent pas plus de trois clics de souris. La modernisation des outils et des procédures procurera des gains appréciables à l'équipe de Copibec.

Axe 2 - Être une organisation inspirante, inclusive et efficace

Le modèle de gestion collective est une force. Par la mise en commun des expertises et des moyens, Copibec offre un service à bien moindre coût que si chaque titulaire de droits devait négocier les droits de reproduction de ses œuvres. Comme organisme de service, Copibec dispose des ressources nécessaires pour effectuer une veille de l'évolution du droit d'auteur et des usages en transformation rapide avec l'avènement des plateformes numériques. Il s'agira de miser sur les talents et les savoirs de l'équipe de Copibec, pour ensuite en faire bénéficier la communauté.

Axe 3 - Promouvoir la gestion collective

Le numérique est une opportunité, mais amène aussi son lot de défis pour l'approche solidaire et coopérative de Copibec. Le piratage, le libre accès et les plateformes gratuites sont des pratiques de plus en plus répandues. Il devient impératif de faire valoir la raison d'être et les bénéfices du droit d'auteur et de sa gestion collective pour la pérennité de la création québécoise et sa découvrabilité. Un effort de communication devra accompagner le déploiement du plan stratégique afin de valoriser la mise à niveau de l'offre de service de Copibec. Cet effort fera partie du plan d'action qui doit accompagner le plan stratégique, avec des indicateurs de résultats à court terme.

COPIBE ©